



Appel à propositions pour le financement de manifestations scientifiques consacrées à la thématique de l'intégration

L'Université franco-allemande souhaite contribuer dans le domaine scientifique à la politique franco-allemande menée en faveur de l'intégration des populations avec moins d'opportunité telle qu'elle s'est exprimée dans le rapport élaboré par M. Jean-Marc Ayrault et Mme Annegret Kramp-Karrenbauer publié en avril 2016 (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/evenements/article/presentation-du-rapport-de-jean-marc-ayrault-et-de-annegret-kramp-karrenbauer>).

L'Université franco-allemande a décidé de soutenir de manière particulière des manifestations scientifiques relatives à cette thématique.

Le format pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations coordonnées.

L'appel à propositions s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemand et aux organismes de recherche, l'implication d'un pays tiers pouvant être envisagée et étant encouragée. Il est ouvert à toutes les disciplines.

La durée de la manifestation sera en principe de 2 jours minimum et de 4 semaines maximum.

Elle devra obligatoirement reposer sur un partenariat franco-allemand. L'intégration de jeunes chercheurs sera un élément évalué favorablement (doctorants, étudiants avancés, chercheurs en phase de post-doctorat pour une durée maximum de 4 ans après l'obtention de leur thèse).

Le dossier de candidature gagnera à faire ressortir, outre la qualité scientifique et la pertinence du projet scientifique, son caractère innovant, le caractère interculturel de l'approche adoptée, le profil scientifique des porteurs et intervenants et leur caractère binational. Un plan de financement sera joint, faisant ressortir les éventuels cofinancements. L'intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) sera appréciée pour les manifestations pour lesquelles cela semble judicieux sur le plan thématique. Le projet devra également faire ressortir le potentiel de diffusion de la manifestation.

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France et en Allemagne ; exceptionnellement et sur justification elles pourront être localisées dans d'autres pays européens.

Thématique éligible :

En référence au rapport élaboré par M. Jean-Marc Ayrault et Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, les manifestations devront en priorité être consacrées aux thèmes de l'intégration des groupes de population défavorisées dans le système éducatif et/ou à l'intégration des migrants dans la société française ou allemande.

Soutien attribué :

Le montant de la subvention dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants. En règle générale, il varie entre 2 000 € et 15 000 €. Il pourra être fait exception à cette règle dans des cas exceptionnels et sur justification. Le soutien peut couvrir une partie ou la totalité des frais de déplacement et de séjour ainsi que, dans des cas exceptionnels, les honoraires des intervenants de la manifestation. Peuvent également être prises en charge les vacances destinées à l'organisation de la manifestation ainsi que des dépenses de communication spécifiques (publications, création d'un site web).

Date limite de dépôt des demandes de soutien :

La demande doit être déposée à la date suivante : 15/03/2017.
La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe 4 mois.

Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://www.dfh-ufa.org/fr/recherche/aperçu/>

Comme il est indiqué sur ce formulaire, la demande devra être présentée par deux enseignants-chercheurs rattachés chacun à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche, l'un en France et l'autre en Allemagne. La demande devra être signée par la direction de chaque établissement d'enseignements supérieur ou de l'organisme de recherche. Elle sera transmise dans les deux langues française et allemande. Exceptionnellement, la demande pourra être rédigée en anglais si elle est également traduite dans l'une des deux langues de travail de l'UFA. Le formulaire de demande dûment rempli devra être renvoyé à l'UFA par voie postale et par voie électronique (objet : manifestation scientifique intégration) :

Madame la Présidente de l'Université franco-allemande
Villa Europa, Kohlweg 7
D-66123 Saarbrücken

e-mail: forschung-recherche@dfh-ufa.org

Il n'y a pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA. Les recours auprès des tribunaux sont exclus.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à

Maria Leprévost
+49(0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org

Eva-Maria Hengsbach
+49(0)681 938 12-124
hengsbach@dfh-ufa.org